



LE RÉSEAU
TRANSPORT DE
L'AGGLO

Conditions Générales de Vente

La Société RD Brive, Société par Actions Simplifiée au capital de 340.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brive sous le numéro 925 254 088, dont le siège social est situé 12 rue Gustave Courbet, 19100 Brive-la-Gaillarde, N° TVA intracommunautaire FR91925254088 (ci-après la « Société »), exploite le réseau de transport public urbain de voyageurs Libéo (ci-après le « Réseau LIBEO ») sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le site internet www.libeo-brive.fr (ci-après le « Site ») est édité par la Société. Le Site contient différents espaces tels que des espaces d'information accessibles à tout visiteur du Site ou encore une e-boutique. Les conditions d'utilisation du Site sont régies par les Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») accessibles en cliquant <https://www.libeo-brive.fr/conditions-generales-dutilisation>

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de déterminer les conditions et les modalités de la vente par la Société de prestations de transport de voyageurs sur le Réseau LIBEO. Les CGV sont complétées par les CGU du Site et par la politique de confidentialité accessible en cliquant <https://www.libeo-brive.fr/politique-de-confidentialite>

1. Définitions

Les termes débutant par une majuscule au sein des présentes CGV, qu'ils soient utilisés indifféremment au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après :

« **Agence** » désigne le Point de Vente physique situé place du 14 Juillet à Brive-la-Gaillarde (19100), auprès duquel il est possible notamment d'acheter des Titres LIBEO, d'obtenir des renseignements, de souscrire ou de renouveler un abonnement, de présenter ou déposer, le cas échéant, des pièces justificatives.

« **Carte LIBEO** » désigne la carte à puce sans contact nominative, émise par la Société, qui sert de support aux Titres LIBEO, notamment à l'abonnement souscrit par le Titulaire, parmi les formules proposées. La Carte LIBEO comporte la photographie, les nom et prénom du Titulaire. Elle est strictement personnelle et non cessible.

« **Client** » désigne indifféremment le Titulaire et/ ou le Payeur.

« **Données Personnelles** » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou

identifiable, au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »).

« **Payeur** » désigne la personne physique majeure ou mineure émancipée qui achète un Titre LIBEO dans l'un des Points de Vente pour lui-même ou pour un Titulaire. Un Payeur peut prendre en charge plusieurs abonnements.

« **Point de Vente** » désigne l'Agence, le réseau de dépositaires (dont la liste est disponible sur le Site), l'application mobile M-ticket, la e-boutique sur le Site et la vente à bord des véhicules.

« **Titre LIBEO** » désigne le titre de transport (titre occasionnel ou abonnement) associé à l'une des offres de prestations de transport proposées par la Société (ci-après l'« Offre »). Les Titres LIBEO sont vendus, en fonction de l'Offre, sur les supports suivants : une carte sans contact, un ticket papier, un téléphone portable (dans le cadre du ticket M-Ticket).

« **Titulaire** » désigne le détenteur d'un Titre LIBEO valide. Le Titulaire d'une Carte LIBEO est la personne dont la photo et les nom et prénom figurent sur ladite Carte LIBEO. L'achat d'un Titre LIBEO est réservé aux personnes physiques majeures ayant la capacité de contracter ou mineures émancipées.

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute personne qui achète et/ ou utilise un Titre LIBEO. L'achat ou l'utilisation d'un Titre LIBEO implique la connaissance et vaut acceptation pleine et entière et sans réserve des CGV. Le Payeur s'engage à communiquer les CGV au Titulaire s'il est différent du Payeur.

Les CGV sont consultables sur le Site ainsi que sur simple demande auprès de la Société aux coordonnées indiquées à l'article 13 des CGV.

La Société se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGV. En cas de modification, seules les CGV en vigueur au jour de l'achat d'un Titre LIBEO seront applicables.

3. Description et tarifs des Titres LIBEO

3.1 Description des Titres LIBEO

Les Titres LIBEO proposés à la vente dans les Points de Vente permettent de voyager sur les lignes régulières du Réseau LIBEO.

Le descriptif complet des Titres LIBEO, notamment la période de validité et les conditions d'utilisation, est disponible sur le Site en cliquant <https://www.libeo-brive.fr/titres-et-tarifs>

3.2 Tarifs des Titres LIBEO

La tarification des Titres LIBEO est consultable sur le Site en cliquant <https://www.libeo-brive.fr/titres-et-tarifs>

Les tarifs sont indiqués en Euros toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'achat ou du prélèvement de l'abonnement. Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, à la hausse comme à la baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des Titres LIBEO sur l'ensemble des Points de Vente.

Le prix est payable au tarif en vigueur au jour du paiement et, pour un abonnement, au jour de sa souscription ou de son renouvellement.

Les prix des Titres LIBEO sont fixés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, seule habilitée à en définir le montant.

Des tarifs préférentiels sont appliqués.

Un tarif réduit sur le prix des abonnements est réservé aux jeunes de 5 à 25 ans et aux personnes âgées de + de 65 ans, sur présentation d'un document justifiant l'identité.

Un tarif réduit sur certains Titres LIBEO (tickets unité, carnet de 10 tickets et abonnement mensuel) est réservé aux bénéficiaires de la CMU, du RSA ou d'un avis de non-imposition.

La gratuité est accordée aux enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte muni d'un Titre LIBEO en cours de validité. Les enfants doivent être accompagnés par un adulte pendant toute la durée du trajet.

Les conditions d'application, et notamment les critères d'éligibilité, sont précisées sur le Site.

4. Conditions d'utilisation des Titres LIBEO

Le Titulaire doit être en possession d'un Titre LIBEO en cours de validité et validé durant tout le trajet effectué.

Les Titres LIBEO sont personnels et incessibles.

Le Titulaire doit obligatoirement et systématiquement valider son Titre LIBEO (ticket ou Carte LIBEO) sur les appareils de validation à chaque montée dans le véhicule ou, en cas de dysfonctionnement des valideurs, le présenter au conducteur, sous peine de verbalisation. La validation des M-Tickets s'effectue en apposant le téléphone avec l'écran allumé et le NFC activé sur les appareils de validation.

En cas d'oubli de la Carte LIBEO, le Titulaire doit acheter un Titre LIBEO pour voyager. Celui-ci ne lui sera pas remboursé.

En cas de contrôle, le Titulaire doit présenter à l'agent de manière lisible un Titre LIBEO valide, accompagné des éventuels justificatifs définis dans les conditions de l'Offre applicable. A défaut de présentation de l'ensemble de ces éléments, le Titulaire sera considéré comme étant sans titre

de transport valable et pourra être verbalisé, conformément au règlement applicable aux services de transports publics de voyageurs. Le paiement d'une indemnité forfaitaire, conformément à la réglementation applicable aux services de transports publics de voyageurs, pourra être demandé.

5. Clause spécifique à la vente à distance de Titres LIBEO

5.1 Commande de Titres LIBEO à charger sur le Site

Les Titres LIBEO peuvent être chargés sur la Carte LIBEO depuis la e-boutique du Site.

Pour ce faire, le Client doit être capable juridiquement de contracter et utiliser le Site conformément aux CGU et aux CGV en vigueur à la date de validation de sa commande.

La commande sur la e-boutique de Titres LIBEO à recharger utilise la technique du double-clic et se déroule selon les étapes suivantes :

- Le Client saisit le numéro de Carte LIBEO et la date de naissance du Titulaire
- La liste des Titres LIBEO associés à l'offre d'abonnement souscrit est proposée
- Le Client sélectionne le(s) Titre(s) LIBEO souhaité(s)
- Le Client visualise dans son panier le récapitulatif de sa commande (type et quantité de Titres LIBEO sélectionnés et prix total de sa commande) et la valide en cliquant sur le bouton dédié. A ce stade, le Client a la possibilité d'identifier toute erreur et la corriger selon les modalités figurant sur le Site ou, modifier sa commande pour convenance ou l'abandonner purement et simplement
- Sous réserve d'avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV, le Client confirme définitivement sa commande en cliquant sur le bouton dont la mention rappelle explicitement l'obligation de paiement
- Le Client finalise la commande en procédant au paiement en ligne de manière sécurisée.

À la réception de la commande et du paiement, la Société envoie à l'adresse de courrier électronique renseignée par le Client, un accusé de réception, incluant un récapitulatif des éléments essentiels de la commande, qui vaut confirmation définitive de la commande, ainsi que le justificatif bancaire.

Sous réserve que le paiement soit accepté et le prix débité, les Titres LIBEO sont rechargés sur la Carte LIBEO dans un délai maximum de 24 heures.

Il est recommandé au Client de conserver et/ou d'imprimer le courriel de confirmation de la commande, car ce document constitue une preuve du paiement de sa commande. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas de confirmation, il lui incombe de contacter sans délai la Société afin notamment de vérifier si l'adresse de courrier électronique renseignée par le Client est valide.

5.2 Achat de Titres LIBEO sur l'application mobile M-Ticket

Le Client peut acheter les Titres LIBEO proposés sur l'application mobile M-Ticket.

Pour acheter un Titre LIBEO dématérialisé sur l'application mobile, le Client doit impérativement :

- Être détenteur d'un smartphone Android ou iOS en bon état de fonctionnement
- Avoir téléchargé l'application mobile M-Ticket LIBEO
- Créer un compte sur l'application mobile permettant d'acheter et de gérer les M-Tickets
- Être connecté à internet lors de l'achat d'un des Titres LIBEO.

Procédure d'achat :

- Le Client sélectionne le(s) Titre(s) LIBEO souhaité(s), parmi les Titres LIBEO proposés à la vente sur l'application mobile
- Le Client visualise dans son panier le récapitulatif de sa commande et la valide après l'avoir vérifiée et, au besoin, corrigée
- Le Client confirme définitivement sa commande puis procède au paiement en ligne de manière sécurisée.

Le Client peut consulter le(s) justificatif(s) de son/ses achat(s) dans l'application.

Pour pouvoir voyager, le M-Ticket acheté doit être validé dans l'application mobile. Lors de la montée dans le véhicule, le Client sélectionne le Titre LIBEO qu'il souhaite utiliser, puis le valide en apposant le téléphone avec l'écran allumé et le NFC activé sur les appareils de validation. Un message confirme la validation.

Une fois validé, le M-Ticket est valable pour la période de validité correspondante au Titre LIBEO acheté.

6. Clause spécifique à la souscription d'un abonnement

6.1 Conditions de souscription

Le Client peut souscrire à l'une des offres d'abonnement mensuel ou annuel proposées au tarif plein ou réduit (sous réserve d'éligibilité).

Le contrat d'abonnement initial peut être souscrit exclusivement auprès de l'Agence. Le renouvellement d'un contrat d'abonnement au tarif réduit ne peut être effectué qu'auprès de l'Agence. Le Titulaire doit présenter un justificatif d'identité pour vérifier son éligibilité à un tarif préférentiel.

Après enregistrement du dossier complet et signature du contrat d'abonnement, la Carte LIBEO est remise immédiatement au Titulaire ou au Payeur à l'Agence.

L'achat de Titres LIBEO associés à un abonnement mensuel au tarif normal à recharger sur la Carte LIBEO peut être effectué soit en passant une commande sur la e-boutique soit auprès de l'Agence soit encore auprès de l'un des dépositaires. L'abonnement mensuel est valable un mois à compter de la date d'activation choisie par le Client, dans la limite d'un mois. Ainsi, si un Client charge un abonnement mensuel le 20 du

Conditions générales de vente – version en vigueur au 1^{er} septembre 2024

mois en cours (M), il pourra choisir d'activer son abonnement à une date se situant entre le 20 du mois M et le 19 du mois suivant (M+1).

L'achat de Titres LIBEO associés à un abonnement annuel au tarif normal à recharger sur la Carte LIBEO peut être effectué soit en passant une commande sur la e-boutique soit auprès de l'Agence soit encore auprès de l'un des dépositaires. L'abonnement annuel est valable douze mois à compter de la date d'activation choisie par le Client, dans la limite d'un mois. Ainsi, si un Client charge un abonnement annuel le 20 du mois en cours (M), il pourra choisir d'activer son abonnement à une date se situant entre le 20 du mois M et le 19 du mois suivant (M+1).

Le contrat d'abonnement prend automatiquement fin à son échéance, aucune action n'est requise de la part du Client. Si le Client souhaite renouveler son abonnement, il doit souscrire un nouveau contrat d'abonnement en Agence ou, pour les abonnements au tarif normal, charger les Titres associés à son nouvel abonnement dans les conditions ci-avant énoncées.

6.2 Conditions de résiliation d'un abonnement annuel

Le contrat d'abonnement annuel peut être résilié de manière anticipée, sans frais, à l'initiative du Payeur ou de la Société uniquement pour l'un des motifs légitimes ci-après.

6.2.1 Résiliation à l'initiative du Payeur

Le contrat d'abonnement peut être résilié pour l'un des motifs suivants (sur présentation d'un justificatif valide) :

- Décès du Titulaire ou du Payeur
- Interruption de scolarité pour cause de longue maladie ou d'accident
- Déménagement du Titulaire en dehors du Réseau Libéo
- Mutation professionnelle du Titulaire en dehors du Réseau Libéo

La résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives, adressée à l'adresse suivante : RD Brive, 12 rue Gustave Courbet, 19100 Brive-la-Gaillarde.

La résiliation entraîne la désactivation de la Carte LIBEO et l'arrêt des prélèvements automatiques dans les conditions ci-après :

- Pour toute demande reçue avant le 15 du mois en cours, les prélèvements cesseront à compter du premier jour suivant la réception de la demande de résiliation conforme
- Pour toute demande reçue à partir du 15 du mois en cours, un dernier prélèvement sera effectué le 10 du mois suivant. Ce prélèvement ne sera pas remboursé.

En cas de résiliation en cours de mois, le mois entamé reste dû dans son intégralité.

Dans l'hypothèse où l'abonnement a été payé comptant, le solde est établi au prorata des mois restant à courir. La Société

procède au remboursement du trop-perçu sur la carte bancaire du Payeur utilisée pour le paiement ou par lettre-chèque en cas de paiement par chèque.

6.2.2 Résiliation à l'initiative de la Société

Le contrat d'abonnement peut être résilié de plein droit à l'initiative de la Société pour l'un des motifs suivants :

- Fraude établie dans la constitution du dossier de souscription (ex. : fausse déclaration)
- Fraude établie dans l'utilisation de la Carte LIBEO
- Défaut de paiement (après mise en demeure dans les conditions prévues à l'Article 7.4).

La résiliation n'entraîne pas l'arrêt des prélèvements des sommes dues.

La Société se réserve le droit de refuser la souscription d'un nouvel abonnement à un Titulaire dont le contrat d'abonnement a déjà été résilié pour fraude établie ou pour défaut de paiement, sauf, dans ce dernier cas, si le Titulaire désigne un nouveau Payeur.

7. Modalités de paiement des Titres LIBEO

7.1 Modes de paiement

Selon les Points de Vente, les règlements doivent être effectués :

- En Agence : en espèce, carte bancaire, chèque, prélèvement
- Réseau de dépositaires : selon le choix du commerçant
- Sur le Site : carte bancaire
- Téléphone (application mobile M-Ticket) : carte bancaire
- A bord des véhicules : en espèces (les billets de plus de 20€ ne sont pas acceptés).

En cas de règlement par chèque, seuls les chèques émis par un établissement bancaire situé en France sont acceptés. Le chèque doit être libellé à l'ordre de RD Drive.

7.2 Paiement en ligne par carte bancaire (sur la e-boutique ou l'application mobile M-Ticket)

Le Payeur doit être une personne physique majeure ou mineure émancipée (un justificatif doit être fourni). Toutes les communications relatives au paiement sont adressées au Payeur.

Le Payeur règle sa commande par carte bancaire en ligne au moyen du système de paiement sécurisé Paybox. Les cartes de paiement acceptées sont indiquées sur le Site.

Conformément à l'article L 133-8 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de Payeur, donné au moyen d'une carte de paiement, est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte de paiement, le Payeur autorise la Société à débiter sa carte de paiement du montant correspondant au prix TTC de la commande. À cette fin, le payeur confirme qu'il est titulaire de la carte à débiter et communique les seize chiffres et la date d'expiration ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel.

Paybox crypte toutes les données bancaires personnelles indispensables à l'enregistrement de la demande du Payeur, au moment de leur saisie. En aucun cas, la Société n'a accès aux coordonnées bancaires du Payeur.

La transaction est effectuée par le Payeur selon les normes de sécurité bancaire. Grâce au système de cryptage, les coordonnées bancaires (numéro de carte de paiement et date d'expiration) communiquées par le Payeur à Paybox ne peuvent être interceptées par un tiers.

Pour tout paiement par carte bancaire sur le Site ou l'application mobile, le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction ainsi que les moyens d'archivage électronique mis en place par la Société. À cet égard, les dates et heures du serveur feront foi entre les parties.

7.3 Modalités de paiement de l'abonnement annuel

Lors de la souscription d'un abonnement annuel, le Client peut opter soit pour un paiement comptant soit pour un prélèvement automatique mensuel.

Le Client qui opte pour le prélèvement automatique doit fournir lors de la souscription de l'abonnement un mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Lors de la souscription initiale d'un abonnement, et à chaque renouvellement en Agence, un premier règlement est demandé. Le montant de ce premier versement est affiché en Agence. Pour toute souscription ou renouvellement d'un abonnement avant le 21 du mois en cours (M), la première mensualité sera prélevée le 10 du mois suivant (M+1).

Pour toute souscription ou renouvellement d'un abonnement entre le 21 et la fin du mois M, la première mensualité sera prélevée le 10 du mois M+2.

Les prélèvements sont effectués en onze mensualités le 10 de chaque mois, sur le compte courant bancaire (hors compte épargne) du Payeur.

Toute demande de modification de l'abonnement ayant une incidence sur les prélèvements automatiques doit être effectuée auprès de l'Agence avant le 21 du mois M pour prendre effet le 1^{er} du mois M+1.

Tout changement de Payeur ou de compte bancaire du Payeur doit être effectué auprès de l'Agence. En cas de changement de compte bancaire, le Payeur devra fournir un RIB aux nouvelles coordonnées bancaires. En cas de changement de Payeur le nouveau Payeur devra remplir et signer un nouveau mandat de prélèvement SEPA et fournir un RIB concordant, de telle sorte qu'il ne puisse y avoir de rupture dans le rythme des prélèvements. Le nouveau Payeur doit contacter l'Agence afin de se voir attribué un nouveau mandat de prélèvement SEPA.

Le passage du mode de paiement comptant au prélèvement automatique mensuel est possible lors du renouvellement du contrat d'abonnement.

Le passage du mode prélèvement automatique vers le mode paiement comptant est possible à tout moment. Le Payeur règle le solde correspondant à la différence entre le montant des mensualités restant à courir, en vigueur au moment du paiement, et la somme des mensualités déjà prélevées.

7.4 Incident de paiement

En cas d'incident de paiement, quelle qu'en soit la cause, la Société en informera le Client.

Lorsque l'incident de paiement est imputable au Payeur, ce dernier régularise la situation dans les plus brefs délais, et au plus tard, dans un délai de cinq jours suivant la notification adressée par la Société. Si huit jours après une première mise en demeure adressée par la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le Payeur ne régularise pas la situation, l'abonnement est suspendu. En l'absence de régularisation quinze jours après une seconde mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Société peut résilier d'office l'abonnement.

La mensualité ayant fait l'objet d'un incident de paiement reste due.

8. Droit de rétractation

Le Client est informé qu'en application des dispositions du Code de la consommation, la commande de prestations de transport de passagers n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation.

9. Réclamation

Les Titres LIBEO ne sont ni échangés ni remboursés sauf mauvais fonctionnement ou anomalie technique (ex. démagnétisation).

La Société s'engage à traiter toute réclamation dans les meilleurs délais. À défaut d'une réclamation effectuée selon les modalités et dans le délai précité, aucune réclamation ne pourra être admise, les Titres LIBEO délivrés étant réputés conformes et acceptés par le Client.

En dehors des cas prévus par la législation ou la réglementation en vigueur (notamment par les articles L.1222-1 et suivants du Code des transports), aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué :

- En cas de journées gratuites ou de perturbations du Réseau LIBEO quelle qu'en soit la cause (notamment : intempéries, incidents, manifestations, grèves...)
- En cas de mouvement social

- En cas d'achat de Titre(s) LIBEO pour voyager sur le Réseau en attendant le rechargement, la réception ou le remplacement d'une Carte LIBEO, notamment en cas de perte ou de vol.

Le justificatif d'achat ne vaut pas titre de transport.

10. Perte, destruction, vol d'une Carte LIBEO

En cas de perte, destruction ou vol d'une Carte LIBEO, le Client devra en informer la Société dans les plus brefs délais et, le cas échéant, présenter le dépôt de plainte effectué auprès des autorités compétentes. La Carte LIBEO sera remplacée auprès de l'Agence, sur présentation d'un justificatif d'identité. Une photo du Titulaire pourra être nécessaire pour la nouvelle Carte. Des frais de remplacement d'un montant de 5 Euros TTC par Carte LIBEO remplacée pourront s'appliquer.

L'abonnement chargé sur la Carte LIBEO perdue, volée ou détériorée sera transféré sur la nouvelle Carte dans la limite d'une fois sur une période douze mois à compter de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement associé. Au-delà de ce seuil, l'abonnement ne sera pas reconstitué sur la nouvelle Carte LIBEO et le Client devra souscrire un nouvel abonnement pour continuer à voyager sur le Réseau LIBEO.

La Carte LIBEO ayant fait l'objet d'une déclaration de perte, de vol ou de destruction auprès de la Société sera immédiatement désactivée.

11. Responsabilité

La responsabilité de la Société ne pourra être engagée si l'exécution ou la mauvaise exécution de la commande est imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture de la prestation, soit à un cas de force majeure.

La Société se décharge de toute responsabilité quant à un éventuel retard ou une impossibilité de livraison des Titres LIBEO résultant d'une adresse courriel incorrecte ou incomplète ou d'erreurs dans la saisie par le Client des informations requises dans le formulaire d'inscription.

12. Protection des Données Personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après la « Règlementation »), il est indiqué que les Données Personnelles collectées sont exclusivement destinées au traitement de la commande, à la gestion de la relation commerciale et des réclamations, à la lutte contre la fraude, à la prévention et à la gestion des impayés, ainsi qu'à la réalisation d'enquêtes de satisfaction.

Les Données Personnelles collectées par la Société sont les données d'identification, d'ordre économique et financier et les données liées aux infractions. Les Données Personnelles sont conservées pour la durée nécessaire au traitement.

Les traitements sont mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat, du consentement du Client ou de l'intérêt légitime poursuivi par la Société (communication non commerciale, communication commerciale pour des biens et services similaires, études statistiques anonymisées).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de suppression portant sur les Données Personnelles le concernant. De plus, le Client dispose d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes et sauf dispositions légales, au traitement de ses Données Personnelles. Ce droit pourra être exercé auprès du délégué à la protection des données de la Société en envoyant un courriel à dpo-rdbrive@ratpdev.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : 9 rue Brahms, 75012 Paris.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL : <https://www.cnil.fr>)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la « Politique de confidentialité » disponible sur le Site ou accessible directement en cliquant <https://www.libeo-brive.fr/politique-de-confidentialite>

13. Contact

Pour toute information, question, demande ou réclamation relative au Site ou à l'achat d'un Titre LIBEO, le Client peut contacter la Société aux coordonnées suivantes :

- Par téléphone au 05.55.74.20.13, appel non surtaxé
- Par internet en envoyant un message à l'aide du formulaire de contact accessible depuis le Site ou
- Par courrier postal adressé à RD Brive, 12 rue Gustave Courbet, 19100 Brive-la-Gaillarde
- En Agence, à l'aide du formulaire de contact.

14. Divers

Dans le cas où les présentes CGV seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation ou d'application de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les CGV sont consultables à tout moment à partir du Site. Le Client a la possibilité de conserver les CGV en les sauvegardant ou en les éditant.

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des CGV déclarée comme telle par un tribunal compétent, ou si une stipulation entre en conflit avec une disposition légale ou réglementaire, elle sera réputée non écrite, toutes les autres stipulations des CGV demeureront pleinement en vigueur.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, ou se prévaloir tardivement, d'une clause des CGV ne saurait être interprétée comme une renonciation à s'en prévaloir.

15. Droit applicable, Médiation de la consommation

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises aux coordonnées précisées à l'article 13 des CGV.

Le Client est informé de la possibilité de saisir le Médiateur de la RATP dans le cas où après l'envoi d'une réclamation écrite, selon les modalités précitées, le Client n'est pas satisfait de la réponse ou n'a pas reçu de réponse dans le délai d'un mois.

Cette saisine peut s'effectuer dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite effectuée auprès de la Société ou s'agissant des infractions, dans un délai de trois mois à compter de la date de l'infraction. À l'issue de ce délai de trois mois, les procès-verbaux sont transmis au Trésor Public.

La saisine du Médiateur s'effectue en ligne ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous en expliquant la situation le plus clairement possible, accompagnée des éléments justificatifs. Dans le cas d'une verbalisation, le Client doit s'attacher à bien en préciser les circonstances et les points sur lesquels porte sa contestation.

Par courrier : Médiateur de la RATP - LAC LC12 - 54, quai de la Râpée - 75599 Paris Cedex 12

En ligne, sur le site : www.mediateurgroupe.ratp.fr

Le Client reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.